Le Vezinois

Bulletin d'information municipal
Printemps 2012 - N°39



Ma maison est-elle bien isolée ? Une dizaine de foyers vezinois ont la réponse

Le budget 2012 est voté : pas de hausse des impôts locaux

Sommaire



LE VEZINOIS - Bulletin d'information municipal - Printemps 2012
Date de parution : Mars 2012 - Diffusion municipale : 1 900 exemplaires - Papier recyclé
Directeur de la publication : Gérard Le Cam - Impression : Imprimerie du Rimon
Maquette-conception-réalisation : Mairie Service Communication. Crédits photos : Mairie et associations sauf mention.
Mairie de Vezin-le-Coquet - BP5 - 35746 Vezin-le-Coquet Cedex - Tél : 02 99 64 52 78 - Fax : 02 99 64 72 78
Contact internet : www.vezinlecoquet.fr - Mèl. : mairie@ville-vezinlecoquet.fr



ÉDITORIAL



Le Conseil Municipal vient de voter le budget de la Commune pour l'année 2012.
Sans entrer dans les détails, je voudrais souligner plusieurs points qui me paraissent significatifs :
- une deuxième année sans augmentation des taux d'imposition pour marquer notre volonté de ne pas obérer davantage le pouvoir d'achat de chacune et chacun d'entre vous.
- pour répondre aux plus jeunes, et répondre à une ancienne demande du Conseil Municipal d'enfants, il est envisagé la construction d'un skate-park.
- parce que nous savons écouter, et afin d'avoir une opinion autorisée sur ce qui peut être fait sur les salles de sports existantes, une étude de solidité de la charpente sera effectuée pour la salle Argoat.
- toutes les décisions et donc les marchés ne sont pas encore signés, mais le cadre budgétaire adopté a permis de valider la faisabilité financière de ce que nous souhaiterions voir émerger dans les mois à venir.

Une petite ligne au budget, mais très importante pour nous et beaucoup de Vezinois : la mise en place d'un crédit permettant d'aller vers le projet auquel nous tenons le plus, à savoir un équipement multi-culturel. Faute d'un emplacement permettant d'implanter rapidement un équipement complet, notre réflexion s'oriente vers la mise en place d'équipements d'utilisation plus quotidienne, en centre-ville, répondant à des besoins déjà exprimés ou permettant de faire de nouvelles offres culturelles. Le travail vient de s'engager et, le moment venu, nos premières réflexions vous seront présentées.
Il y aura là notre volonté de réaliser un souhait exprimé en 2008 et de répondre à des attentes qui émergent et émergeront dans les prochains mois.

Bien entendu d'autres chantiers nous occupent aussi : la révision du Plan Local d'Urbanisme, les Champs Bleus, l'avancée de la Zone d'Activités de la Haie de Terre.

Gérard Le Cam,
Maire de Vezin-le-Coquet

ÉTAT CIVIL

Naissances

- HUCHET Adrien
> 6 décembre à Rennes
- ALIX Paul
> 23 janvier à Rennes
- TRABI-DAGBAHIO Louis
> 11 février à Saint-Grégoire
- BUISSON Alix
> 15 février à Rennes
- DAVAA GALSANJAMTS Bayasgalan
> 23 février à Rennes

Décès

- CHRÉTIEN Germain - 1er janvier
> 72 ans
- GRASLAND Léontine - 18 janvier
> 98 ans
- LESEURE Yves - 19 janvier
> 84 ans
- GUESDON Bernadette - 12 février
> 75 ans
- CLÉMENT Roger - 20 février
> 81 ans

Conseil municipal du 24 octobre 2011

Patrimoine communal - Réseaux

Rapport annuel sur l'assainissement : année 2010
Le rapport annuel 2010 a été préparé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'assainissement pour l'exercice 2010, relatif au prix et à la qualité du service public et de le mettre à la disposition du public.

Redevance France Télécom : année 2011
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à appliquer le barème maximum pour le recouvrement de la redevance due par Orange pour 2011. Ce montant sera de 4 014,90 €.

Isolation de l'école maternelle - Demande de Subvention
Le dossier est éligible aux critères définis et une subvention d'un montant de 26 866 € devrait être attribuée à la commune par le Conseil Régional de Bretagne, pour les travaux relatifs à l'isolation par l'extérieur de l'école maternelle Eric Tabarly. M. Le Breton s'étonne que cette subvention soit sollicitée auprès du Conseil Régional et non pas du Conseil Général. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à solliciter le Conseil Régional pour obtenir une aide financière à l'occasion des travaux d'isolation de l'école maternelle.

Urbanisme - Aménagement - Développement

Résidence Les Azalées - Rétrocession des espaces par OCDL
M. Plestan explique que lors de la construction du programme Les Azalées dans le quartier de La Rosais en 2004, un protocole d'aménagement a été signé avec la commune. Celui-ci prévoit la remise gratuite à la commune des espaces extérieurs d'usage public tels que cheminements, espaces verts, stationnements et voiries, ainsi que les réseaux étant sous ces emprises. Les espaces extérieurs, demandés par la société OCDL, promoteur de l'opération, et remis à la commune de Vezin-le-Coquet, ont été réalisés conformément aux plans du permis de construire délivré le 4 mars 2004. Deux actes de rétrocession seront établis conformément aux plans joints, à savoir : la rétrocession des parcelles AD 353, AD 493, AD 495, AD 355, AD 500, d'OCDL à la commune, et la rétrocession de la parcelle AD 537 du syndicat des propriétaires à la commune (parcelle située allée des Roseaux). Tous les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge d'OCDL. Les actes de rétrocession sont rédigés par Me Boucherit, Notaire à Saint-Gilles. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer les actes relatifs aux deux rétrocessions des espaces extérieurs du programme Les Azalées dans le quartier de la Rosais.



Les travaux d'isolation par l'extérieur de l'école maternelle Eric Tabarly sont éligibles aux critères définis et une demande de subvention a été faite auprès du Conseil régional.

Extension du cimetière - Lot n°1: Terrassement - Voirie - Assainissement (avenant n°1)
M. Le Cam explique que par une délibération en date du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé les marchés des entreprises concernant l'extension du cimetière. Le marché prévoit que le revêtement du parking soit réalisé en bicouche. Le 21 septembre, le bureau municipal a proposé de remplacer le bicouche par un enrobé noir pour améliorer le confort des usagers. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un prix nouveau dans le bordereau de prix, à savoir : « fourniture et mise en place d'enrobé noir dosé à 120 Kg/m2, au prix de 8,90 € HT/m2 » et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Lemée TP.

Plan Local Habitat – Avenant n°1
M. Plestan explique que par délibération du 30 octobre 2006, le Conseil Municipal a adopté une convention de contractualisation établissant les engagements réciproques entre la commune et Rennes Métropole pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur son territoire, pour la période 2005–2012. Le 8 février 2007, la commune et Rennes Métropole ont signé une convention de contractualisation relative à la mise en œuvre des objectifs du PLH à l'échelle de la commune. Cette convention de contractualisation fixe notamment les engagements quantitatifs et qualitatifs de la commune et définit les aides techniques et financières apportées en contrepartie par Rennes Métropole. Comme il était prévu dans l'article n°4, une évaluation de cette convention de contractualisation a été réalisée en 2009 à travers une évaluation plus complète de l'ensemble du PLH. Suite à cette évaluation, le 8 juillet 2010 le Conseil communautaire a adopté une délibération réaffirmant les grands principes du PLH et les objectifs contractuels avec les communes, en allongeant leur mise en œuvre de deux ans pour tenir compte des effets de la crise. Cette évaluation a également permis de définir un certain nombre d'ajustements, nécessaires au regard de l'évolution des contextes. Ces ajustements ne remettent pas en cause la nature de la convention de contractualisation, mais nécessitent quelques modifications. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuverles termes de l'avenant n°1 à la convention de contractualisation du PLH signée entre Rennes Métropole et la commune le 8 février 2007,

d'autoriser M. le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer l'avenant n°1 à la convention de contractualisation du Programme Local de l'Habitat, la convention de contractualisation actualisée, les avenants à l'ensemble des conventions d'application des objectifs du PLH à l'échelle des opérations qui ont déjà été conclues sur la commune et l'ensemble des conventions d'application à venir.

Vie quotidienne - Affaires sociales - Proximité - Solidarité

Convention de gestion du système particulier de traitement automatisé de la demande de locatif social en Ille-et-Vilaine - Charte déontologique et de fonctionnement

Mme Daguin explique que le Département s'est doté, de longue date, de dispositifs de gestion des demandes locatives sociales afin de faciliter les démarches des demandeurs, dans un souci d'équité et de mixité sociale. Le décret du 29 avril 2010 portant réforme de la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social conduit à la mise en place d'un fichier départemental commun. Le dispositif actuellement en vigueur dans le Département sera adapté pour devenir le système départemental particulier de traitement automatisé de la demande. Une convention de gestion de ce système précise son organisation locale. Une charte déontologique et de fonctionnement vient la compléter afin de déterminer les bonnes pratiques à respecter par les services d'enregistrement en Ille-et-Vilaine. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante ainsi que la charte déontologique.

Administration générale - Personnel - Finances

Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Mme Barbier explique qu'à compter du 1er janvier 2012, le taux de la cotisation employeur versée en faveur du CNFPT pour la formation professionnelle des agents territoriaux passera de 1% à 0,9%. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un vœu pour demander au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents.

Budget principal – Décision modificative n°3

Les modifications concernent la télécommande de sonnerie des cloches de l'église, la création d'un bureau pour le cuisinier du restaurant scolaire et l'espace Multi-Accueil envisagé avec le CIAS, pour la section d'investissement, et un reclassement des frais de formation des agents en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver, pour l'exercice 2011, la décision modificative n°3 du Budget Principal.

Sortie Assemblée Nationale – Fixation du prix

M. Le Cam explique que dans le cadre des sorties qu'elle propose à destination des Vezinois, la municipalité organise une visite de l'Assemblée Nationale à Paris, sous l'égide du député J.-M. Boucheron, le samedi 26 novembre. Une soixantaine de places est disponible. Les inscriptions se feront en mairie auprès du service communication. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une participation de 25 € par personne (coût du transport, hors déjeuner).

Rupture bail commercial du fournil – Engagement prêt à usage

M. Le Cam explique que depuis plusieurs années, la commune est en négociation avec le boulanger, M. Nicolet, au sujet du transfert de son fournil se trouvant dans une maison appartenant à la commune située contour de l'Église. Différents projets ont été examinés et en dernier ressort le transfert du fournil vers un local privé sera réalisé avec le versement d'une indemnité globale conformément au Code du Commerce (Conseil Municipal du 27 juin 2011). L'indemnité sera versée par l'intermédiaire du notaire, Maître Boucherit. Me Boucherit, notaire à Saint-Gilles, a rédigé le document formalisant la rupture du bail commercial qui prendra effet le 25 octobre 2011. Il a également rédigé le document permettant à M. Nicolet de rester dans les lieux, le temps d'organiser le transfert définitif, sous la forme d'un prêt à usage à compter du 25 octobre 2011. Les frais d'acte sont à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants et à engager toutes démarches utiles liées à la gestion de ce dossier.

Patrimoine communal - Réseaux

Rapport annuel du SIAAOR : année 2010

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome à l'Ouest de Rennes (SIAAOR), a fait parvenir son rapport d'activités pour l'exercice 2010. M. Caubel présente les données techniques et financières relatifs au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). M. Caubel indique qu'une information importante a permis de mieux connaître le fonctionnement du SIAAOR. De ce fait, le retour est globalement positif. Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activité 2010 et décident de le mettre à la disposition du public.

Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Rennes Métropole

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Rennes Métropole, a été présenté au conseil communautaire le 20 octobre 2011. M. Plestan présente les données techniques et financières du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il rappelle les principales actions menées par Rennes Métropole en matière de collecte, d'élimination et de traitement des déchets ménagers. Il présente les indicateurs techniques (tonnages collectés et recyclés, par exemple) et les indicateurs financiers (dépenses réelles de fonctionnement, coûts réels des collectes et de leur traitement...). Rennes Métropole est en charge de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets des ménages et déchets assimilés depuis 2001. La mise en place de la collecte sélective dans l'ensemble de l'agglomération date de 2003. Ce rapport est en ligne et téléchargeable sur le site de Rennes Métropole. Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activité 2010 et décident de mettre ce rapport à la disposition du public.

Conseil municipal du **24 novembre 2011**

Patrimoine communal - Réseaux

Redevance d'occupation du domaine public par GRDF - Année 2011
M. Roudaut explique que conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à appliquer le barème maximum pour le recouvrement de la redevance due par GRDF pour l'année 2011. Le montant sera de 995,75 €.

Vente de matériel de l'ancien Foyer Logement du Clos Perrigault
M.Roudaut explique qu'après le déménagement en début d'année du foyer logement, les anciens réfrigérateurs des logements sont restés. La commune en est toujours propriétaire.
Il est proposé de vendre ces réfrigérateurs 20 € l'unité. M. Le Breton informe que les élus de la minorité ne participeront pas au vote car le prix a été fixé par le Bureau Municipal et déjà diffusé auprès des Vezinois.
Il s'agit donc, pour lui, d'une régularisation et non d'une délibération. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (5 élus ne participent pas au vote : JC. Le Breton, C. Blais, F. Gautier, D. Malnoë, C. Sellin), de fixer le prix de vente des réfrigérateurs à 20 € chacun et de les proposer aux Vezinois, par tirage au sort.

Isolation de l'école élémentaire - Paiement des soldes du marché des lots 1-3 et 4
M. Roudaut explique que de façon à payer le solde des marchés des entreprises des lots n°1 «isolation des combles», n°3 «métallerie» et n°4 «climatisation», il convient de préciser les modalités de fin de chantier. Par une délibération en date du 13 décembre 2010, le délai des travaux des lots n°1, n°3 et n°4 a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2011. Du fait du retard d'exécution des travaux du lot n°2, la réception des travaux a eu lieu le 7 mars 2011, et des pénalités ont été appliquées à ce lot par délibération en date du 11 avril 2011. Il convient maintenant de préciser que les lots n°1, n°3 et n°4 ont pris du retard dans les délais d'exécution des travaux à cause du lot n°2 et que la commune décide d'exonérer les entreprises titulaires de ces lots de pénalités de retard.
M. Le Breton demande si les pénalités de retard du lot n° 2 ont bien été réglées. M. Le Cam informe que le titre a été émis.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer l'exonération des pénalités de retard des entreprises titulaires des lots 1-3 et 4, du fait que ce retard est dû au non respect du délai du lot n°2.

Administration générale - Personnel - Finances

Budget principal – Décision modificative n°4
M. Le Cam informe que lors de sa réunion du 17 Novembre 2011, la commission Finances - Personnel - Administration Générale a procédé à l'examen d'ajustements nécessaires des crédits votés au budget 2011 de la commune, à savoir : permettre le mandatement des salaires du mois de décembre.

SYRENOR – projet d'équipement aquatique : vœu
M. Le Cam indique qu'il est proposé de confirmer la position prise par les huit Maires des communes du Syernor et du Maire de Betton, à la suite de la décision prise unilatéralement par Saint-Grégoire de se retirer du projet de piscine étudié en commun depuis près de 10 ans Ils déplorent vivement ce choix d'un projet autonome, qui offrira un service plus limité à la population de Saint-Grégoire que le projet commun, à un coût nettement supérieur à celui de la participation demandée à Saint-Grégoire pour le site de Coupigné. Le Conseil Municipal est invité à réaffirmer son attachement à l'aboutissement de ce projet intercommunal, en se déclarant ouvert à la participation d'autres collectivités. M. Le Breton signale que du fait de ce retrait, le centre de gravité du périmètre concerné pourrait se déplacer vers l'ouest, ce qui serait intéressant pour Vezin. M. Le Cam ajoute que la discussion est effectivement ouverte pour solliciter d'autres communes pour se joindre au projet. M. Le Breton demande pourquoi Rennes Métropole ne prend pas le dossier en charge.

Education - Enfance - Jeunesse

Contrat Enfance Jeunesse 2010/2013 - Avenant au contrat pour intégration de la commune de Cintré
M. Le Cam explique qu'afin de regrouper l'ensemble des communes du territoire du SIAS à l'Ouest de Rennes sur un seul contrat Enfance Jeunesse, il est proposé de rattacher, pour la période 2011 à 2013, la commune de Cintré par avenant au contrat existant 2010/2013. Ainsi, un seul contrat, qui prendra fin au 31 décembre 2013, sera en cours sur l'ensemble du territoire. Chaque collectivité prend en charge les domaines de sa propre compétence. Cette intégration nécessite la signature d'un avenant au contrat. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Animation jeunesse : Cellule Info 16/25 ans - Convention relative à la mise en place de l'expérimentation « Animateurs-relais de l'information des jeunes » avec le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (CRIJ)
M.Le Cam explique que dans le cadre de son projet de développement de l'Information en Pays de Rennes et avec le soutien de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole, le CRIJ propose la mise en place d'une action expérimentale « Animateurs-Relais de l'information des jeunes » favorisant l'accès des jeunes à l'information par la mise à disposition d'un certains nombre d'outils et de services à l'ensemble des communes ne disposant pas d'un Point Information (PIJ). Le CRIJ s'engage à mettre à disposition de la collectivité un kit documentaire, une permanence téléphonique du mardi au samedi pour disposer de réponse aux questions des jeunes, un accueil possible au CRIJ pour un temps d'échanges entre professionnels, un appui possible du CRIJ sur des évènements Jeunesse organisés par la commune. Au sein de l'Animation Jeunesse de Vezin-le-Coquet, un point information appelé « cellule info » existe pour les 16/25 ans. Afin d'améliorer ce service, les membres de la commission «Enfance-Education-Jeunesse» réunis le 7 novembre ont émis un avis favorable pour la mise en
place de ce dispositif et ce, à compter du 1er janvier 2012.
M.Le Breton demande où se passent les permanences téléphoniques et si une évaluation du dispositif est prévue. M.Le Cam informe que les permanences se tiennent au CRIJ – le 4 Bis près des Champs Libres, et que l'évaluation est inscrite dans la convention.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise en place de l'expérimentation « Animateurs-relais de l'information des jeunes » avec le CRIJ.

URBANISME - AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

Taxe d'aménagement - Fixation du taux et exonérations
M. Plestan explique qu'afin de simplifier et de moderniser la fiscalité, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 réforme le régime des taxes d'urbanisme exigibles.
Le nouveau dispositif repose notamment sur la Taxe d'Aménagement (TA) qui se substitue, notamment, à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et à la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS).
Sous réserve de mesures transitoires, ce dispositif s'appliquerait aux demandes d'autorisation de construire et aux déclarations préalables déposées à compter du 1er mars 2012, ainsi qu'aux demandes d'autorisation modificatives générant un complément de taxation déposées à compter du 1er mars 2012. Il est aussi destiné à remplacer,
au 1er janvier 2015, les participations telles que la participation pour raccordement à l'égout (PRE).
Les collectivités territoriales doivent donc prendre une délibération nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante, soit avant
le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012.
A l'instar du régime de la TLE, le législateur prévoit des cas d'exonérations de plein droit de la Taxe d'Aménagement. Certains cas sont d'ailleurs reconduits. De plus, le principe d'exonération facultative est reconduit avec un champ d'application remanié. Les collectivités peuvent donc, si elles le souhaitent, exonérer en tout ou partie certaines catégories de constructions. Enfin, pour tenir compte de certaines situations particulières et ne pas renchérir le coût de la fiscalité par rapport à la situation actuelle, un abattement de 50 % est institué notamment en faveur de certaines catégories de locaux limitativement énumérées.
Sur proposition de la commission «Urbanisme et Aménagement», il est proposé au Conseil Municipal d'instituer ce nouveau dispositif créant la Taxe d'Aménagement (TA), de fixer le taux à 3 % pour la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal, d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+),
2. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.
M. Plestan propose un amendement pour étendre les exonérations aux logements bénéficiant d'un prêt PTZ et aux monuments historiques.
M. Le Cam propose de délibérer dans un premier temps sur l'engagement du nouveau dispositif dans les conditions présentées en Commission Urbanisme et en Bureau municipal puis de mettre aux voix l'amendement proposé.
Le Conseil Municipal décide
A l'unanimité d'instituer le nouveau dispositif créant la Taxe d'Aménagement (TA), de fixer le taux à 3 % pour la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal, d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés qui ne bénéficient pas d'exonération (logement aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêt locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.
A la majorité l'amendement suivant (11 pour, 1 contre, 12 abstentions) d'exonérer dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale, financés par un prêt PTZ, et d'exonérer les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Retrouvez les compte-rendus des séances de conseil municipal sur le site Internet de la commune :
www.vezinlecoquet.fr
rubrique « Vie municipale ».

Le Conseil Municipal d'Enfants **a désigné son maire**

Le 29 février 2012 le CME a désigné un nouveau maire. Il s'agit de Sarah Cozic. Marin Lebarbey a été élu au poste d'adjoint.
Cette année les enfants du CME proposent de travailler sur une journée de sensibilisation aux déplacements « verts » avec une journée sans voiture. Ils seront accompagnés par les animateurs de l'espace des sciences dans cette action. Ils ont aussi choisi d'organiser un évènement pour faire un don à une association caritative. Ils vont donc se répartir par groupe de travail pour mener à bien les actions définies.
Cette année encore, les jeunes élues participeront à la commission « menus » des adultes afin de donner leur avis sur ce qui se passe au restaurant scolaire. Elles auront à cœur de faire s'exprimer leurs camarades sur le sujet afin que cet avis soit le plus représentatif possible.
Les élus ont également participé aux commémorations du 11 novembre et seront présents le prochain 8 mai pour la lecture d'un discours et le dépôt de gerbes de fleurs.


Sarah Cozic.


Marin Lebarbey.

L'ensemble de ces actions seront à nouveau mises en textes et en images par le biais du journal du CME.

CONTACT :
Yann Le Dévéhat : 02 99 64 79 50.

Élections 2012 : **mode d'emploi**

En 2012, les électeurs seront appelés à voter pour élire le Président de la République et les députés.

Échéances électorales

Dimanche 22 avril et dimanche 6 mai : Présidentielles 2012.
Dimanche 10 juin et dimanche 17 juin : Législatives 2012.
Les opérations de vote se dérouleront de 8h à 18h dans la salle des fêtes.
Les personnes souhaitant participer aux permanences dans les bureaux de vote sont invitées à se faire connaître auprès de Valérie Soufflet (02 99 64 56 96 ou vsoufflet@ville-vezinlecoquet.fr).



Inscriptions des jeunes majeurs

Pour voter lors des élections présidentielles, les jeunes nés entre le 1er mars 1994 et le 21 avril 1994 qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale peuvent le faire en Mairie jusqu'au 12 avril 2012 (se munir d'une carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile). Pour voter lors des élections législatives, les jeunes nés entre le 22 avril 1994 et le 10 juin 1994 qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale peuvent le faire en Mairie jusqu'au 31 mai 2012 (se munir d'une carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile).

Dépouillement

Les personnes souhaitant participer aux opérations de dépouillement en tant que scrutateurs, à compter de 18h sont invitées à se faire connaître auprès de Valérie Soufflet (02 99 64 56 96 ou vsoufflet@ville-vezinlecoquet.fr).

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote - Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus

Titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral (ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés).

> Carte nationale d'identité ou passeport
> Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
> Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
> Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
> Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
> Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
> Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
> Permis de conduire
> Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État
> Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
> Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale
> Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Vote par procuration

Les électeurs qui ne pourraient être présents pour les élections peuvent se présenter à la gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance dont dépend leur domicile ou leur lieu de travail afin d'établir une procuration. Ils devront justifier de leur domicile, se munir d'une pièce d'identité, rédiger une attestation sur l'honneur précisant les motifs de leur absence à la date du vote, transmettre l'identité de la personne mandatée (nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance).
La personne mandatée ne peut avoir qu'une procuration établie en France et doit être inscrite sur la même liste électorale que le mandant.
Pour les personnes ne pouvant se déplacer pour cause médicale, prendre l'attache de la brigade de gendarmerie de Vezin-le-Coquet qui dépêchera un délégué (se munir d'un certificat médical).

Cartes d'électeur

Une refonte des listes électorales ayant été effectuée le 1er mars 2012, l'ensemble des électeurs recevra, par voie postale à son adresse, une nouvelle carte courant mars/avril. Si vous n'avez pas signalé votre changement d'adresse et que vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur, vous pouvez vous adresser à la mairie.

Bureaux de vote

Les électeurs sont répartis comme suit :
Bureau n°1 : Nom de naissance commençant par A jusqu'à F
Bureau n°2 : Nom de naissance commençant par G jusqu'à L
Bureau n°3 : Nom de naissance commençant par M jusqu'à Z

Fermeture provisoire du SPAR : **les explications**

Le magasin d'alimentation SPAR est fermé depuis plusieurs jours en raison d'un arrêt de travail des gérants. Explications.



A l'heure où sont écrites ces lignes (le 12 mars), le magasin SPAR est fermé depuis plusieurs jours. Scotchée sur la porte vitrée, une petite affichette, signée du groupe Casino (propriétaire du SPAR), avertit les clients que « le magasin est fermé provisoirement. »
Le couple de gérants en arrêt de travail jusqu'à la fin du mois de mars, le magasin a baissé rideau. Une fermeture qui pénalise les clients habituels, et plus particulièrement les personnes âgées et celles à mobilité réduite qui ne disposent pas de moyens de transports pour se rendre dans les communes voisines y faire leurs courses.
Afin d'éviter que cette situation, préjudiciable pour les Vezinois, ne se prolonge, le groupe Casino s'est engagé à trouver une solution au plus vite.
La municipalité, qui a souhaité rencontrer rapidement les responsables du commerce pour essayer d'améliorer son fonctionnement, apporte quelques précisions.
« Nous n'avons aucun pouvoir, explique Gérard Le Cam, le Maire. La commune n'est pas propriétaire du fonds de commerce ni des murs du SPAR. Par ailleurs, ce magasin n'a jamais correctement fonctionné depuis que le groupe Casino en est le propriétaire et exploitant. A l'évidence, une modification de l'offre est attendue des Vezinois. »

Témoignages **de Vezinoises :**

Marie-Thérèse Denis :
« Il faut trouver une solution. Au SPAR, j'y allais une à deux fois par semaine. J'habite à quelques centaines de mètres. J'y faisais 40 à 50 euros de courses. Je sais que c'est bien plus cher qu'ailleurs mais cela nous rend service. Depuis la fermeture du magasin, c'est compliqué. A 84 ans, je ne conduis plus. Les anciens comme moi sont obligés de faire appel à leurs enfants ou leurs voisins pour se ravitailler. Il faut absolument qu'il y ait quelque chose car des gens dans la même situation que moi, j'en connais beaucoup à Vezin. »

Yvonne Agaësse :
« J'ai l'habitude d'aller au SPAR deux à trois par semaine. Produits laitiers ou légumes, j'y trouve le nécessaire. C'est à notre porte, ça dépanne bien. Depuis la fermeture du magasin, je m'organise. Je suis seule et je n'ai pas le permis de conduire. Une amie de Vezin m'emmène donc faire mes courses à L'Hermitage. Heureusement qu'on trouve des gens pour nous rendre service. J'espère quand même que la situation ne va pas durer. En attendant, on fait avec...»



Les Champs Bleus : **programme de logements en 2012-2013**


Architecte : J. Chouzenoux - Les Marquises - Espacil (02 99 27 20 00).

Les Champs Bleus


Dans le quartier des Champs Bleus, les constructions se poursuivent en mixant logements privés et sociaux ce qui permet à la commune de se rapprocher des 20% de logements sociaux.

Le dernier bâtiment du secteur 1 - Les Grands Cardinaux - sera livré à la fin de ce semestre ; voirie, trottoirs et équipements publics vont devenir définitifs.

Les travaux continuent sur le secteur 2, de part et d'autre de l'axe routier Vezin-Rennes, futur Rue de Rennes, Avenue des Champs Bleus. Les « lots » ont été attribués aux promoteurs et bailleurs sociaux après accord aménageur-commune. Comme le prévoit le Plan Local de l'Habitat (PLH), un équilibre entre types de logements et modes de financement est respecté : collectifs, maisons individuelles, maisons groupées, accession privée, accession sociale, location sociale. Vezin-le-Coquet n'a pas encore atteint les 20% de logements sociaux prévus par la loi mais au 1er janvier la commune était à 17% ; nous sommes sur la bonne voie.

Deux grands pôles « privé/public» sont prévus au nord-est et au sud-est du carrefour Belle Île/rue de Rennes-Avenue des Champs Bleus : Terra Verde de SNC Marignan Résidences, Habitat 35 pour 70 appartements en accession privée et 39 en location sociale ; Les Marquises de Espacil Résidences, Espacil Habitat pour 75 appartements en accession privée et 21 en location sociale.

Les autres lots, de moindre importance, ont été confiés à Habitation Familiale pour 9 maisons en accession sociale et à Archipel Habitat pour 58 appartements en location sociale. Enfin quelques lots « libres » restent à commercialiser et la zone initialement réservée « gendarmerie » est en cours de programmation : location sociale, accession sociale, accession privée et quelques lots « libres » qui assureront la jonction avec le bâti existant.

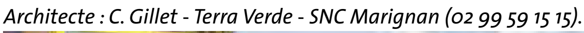
La commune s'est engagée à proposer un logement à toute population qui désirerait devenir vezinoise ; bienvenue à tous.

Albert Plestan,
Maire adjoint à l'urbanisme.


Architecte : C. Gallais - Archipel Habitat.


Architecte : J. Soares - Archipel Habitat.

Architecte : A. Fave
Habitation Familiale (02 23 30 50 50).



Architecte : C. Gillet - Terra Verde - SNC Marignan (02 99 59 15 15).


LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE **SE TERMINENT**



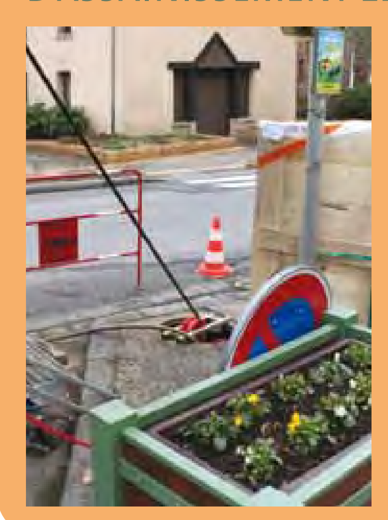
Les travaux d'extension du cimetière touchent à leur fin. Après les travaux de voirie, les plantations et la pose des pergolas se feront fin mars par les services techniques.

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE : **L'ISOLATION EXTÉRIEURE BIENTÔT ACHEVÉE**



L'isolation par l'extérieur de l'école maternelle Eric Tabarly s'achève. Après six mois de travaux, les enfants retrouveront leurs salles de classe après les vacances de Pâques.

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT **EN CENTRE-VILLE**



En février et en mars, l'entreprise ATEC a procédé à la réhabilitation de 1 000 mètres de réseaux en centre-ville pour empêcher les infiltrations d'eau parasite dans le réseau. Cette opération permet de limiter les surcharges hydrauliques vers la station d'épuration et de baisser les coûts de traitement.
Coût : 142 516, 56 € TTC.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES **DE LA SALLE CORNOUAILLE**



Le programme d'accessibilité se poursuit avec la mise aux normes «handicapés» d'une douche et d'un vestiaire, salle Cornouaille (complexe sportif). Ces travaux ont été réalisés par les services techniques.

ZAC DES 3 MARCHES : **UN CARREFOUR DE LA ROUTE DE LORIENT AMÉNAGÉ**



Afin de fluidifier le trafic, la voirie a été élargie rue du Petit Pré en direction de Lorient. Les travaux sont financés par le Syndicat intercommunal Rennes-Vezin-le-Coquet.

POSE D'UN PANNEAU CLIGNOTANT SOLAIRE « 50 » **AU TERTRE**



La municipalité a décidé la pose d'un panneau solaire clignotant « 50 » route de Rennes (sens Rennes-Vezin-le-Coquet) au niveau du lieu-dit Le Tertre. Coût : 4 616,56 € TTC.

Réunion de quartier du Clos Perrigault : **le foyer logement au coeur des discussions**

La dernière réunion de quartier a concerné celui du Clos Perrigault début février. Les échanges ont essentiellement tourné autour de la question du devenir de l'ancien foyer logement.

La municipalité a poursuivi ses réunions de quartier en conviant le 3 février dernier les habitants du secteur du Clos Perrigault. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation des élus et notamment de Catherine Guenadou et Annie Girard, les deux élues de quartier.

Les échanges ont essentiellement concerné le devenir du foyer logement du Clos Perrigault, inoccupé depuis le départ de ses résidents, fin 2010, vers l'EHPAD des Champs Bleus. Les participants ont émis le souhait de conserver l'espace vert descendant vers le ruisseau.

Au cours de cette réunion, il a aussi été question des problèmes de stationnement rencontrés dans le quartier.



Quel devenir pour **le foyer logement ?**

Ces derniers mois, plusieurs propositions d'achat du foyer logement ont été faites à la municipalité et se regroupent en deux hypothèses.

La première, plus spécialement destinée à un public de seniors, consiste à réaménager les locaux existants en conservant l'enveloppe du bâtiment. Cette option nécessiterait la création d'un parking en surface qui empièterait sur l'espace vert situé à l'arrière du bâtiment.

La seconde hypothèse consiste à raser le bâtiment et à en construire un nouveau avec, cette fois-ci, des parties en sous-sols, ce qui règlerait les problèmes de stationnement des futurs résidents. Ce bâtiment, de standing, s'adresserait à tout public.

La municipalité devra faire un choix entre ces deux options dans les semaines qui viennent.

Inspection de la brigade de gendarmerie : **les chiffres 2011**

Marc de Rémond du Chélas, Chef d'escadron, a procédé le 9 février dernier à l'inspection de la brigade de gendarmerie de Vezin-le-Coquet. Cette visite annuelle fut l'occasion de présenter à Gérard Le Cam, maire, l'activité 2011 de la brigade commandée par le Capitaine Rouleux.

Basée dans la ZAC des Trois Marches, la brigade a la particularité d'être, avec actuellement 39 gendarmes, la plus importante d'Ille-et-Vilaine. Une brigade au fonctionnement particulier comme l'a souligné le Capitaine Rouleux. Plus des trois quarts de ses interventions (transfèrement, police judiciaire au sein de l'établissement) sont liées au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin tout proche.

Le Capitaine Rouleux a aussi donné les chiffres pour l'année 2011. Hors centre pénitentiaire, 91 délits ont été recensés dont 69 atteintes aux biens (16 cambriolages). Si la sécurité ne représente que 4% de l'activité de la brigade, 344 infractions ont néanmoins été relevées au cours de l'année écoulée.



Travelling Bruxelles réunit **plus de soixante cinéphiles**



Pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Vezin-le-Coquet s'est associée à Clair Obscur, organisatrice du festival de cinéma Travelling. Après Mexico en 2011, Bruxelles était à l'honneur cette année. Pour l'occasion, la salle municipale, située au rez-de-chaussée de l'EHPAD, a accueilli, le 10 février, plus d'une soixantaine de personnes venue apprécier « Le gamin au vélo », le dernier film des frères Dardenne.

Des élus du Syrenor **visitent le centre pénitentiaire**



A l'inviation de Richard Bauer, directeur du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, une délégation composée des élus et de directeurs administratifs des communes membres du syndicat du Syrenor a pu découvrir l'établissement le 8 février dernier.

Remise du Prix « Zéro phyto » : **Vezin-le-Coquet à l'honneur**



Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de désherbage alternatif, la commune s'était fixé comme objectif, en 2010, de ne plus utiliser de pesticide pour désherber le domaine communal. Cet objectif a été atteint et la commune a été récompensée début février pour son engagement en recevant un prix du Conseil Régional.

Quatre parcelles pédagogiques **pour les jardiniers en herbe**



Suite à la demande de l'école maternelle Eric Tabarly, quatre jardinets d'un mètre carré chacun ont été mis en place par le service des espaces verts près de la salle du conseil municipal. Ils permettront l'initiation au jardinage et un premier contact avec la nature.

Ma maison est-elle bien isolée ?
Une dizaine de foyers vezinois ont la réponse

A l'initiative de la municipalité, une vingtaine de Vezinois a défilé dans le quartier des fleurs pendant près de 2 heures, en compagnie de Cécile Joly et Paulo Dos Santos, de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Rennes, équipés d'une caméra thermique. Objectif : sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie.



Caméra thermique au poing, Paulo Dos Santos, technicien de l'ALEC, a passé en revue une dizaine de logements du quartier des fleurs.

Samedi 3 mars, à 7h45 : le kiosque du square des fleurs est le point de départ de la balade thermique dans l'un des plus anciens quartiers de Vezin, le quartier des fleurs. Plusieurs habitants, essentiellement du quartier, ont répondu présents à l'invitation lancée par la municipalité. Après une présentation de l'ALEC par Cécile Joly, la responsable de l'Espace info énergie au sein de l'agence, la vingtaine de personnes s'élance pour un parcours à travers le quartier des fleurs. Une dizaine de pavillons seront examinés à l'aide d'une caméra thermique. Paulo Dos Santos, le technicien de l'ALEC, passera sa caméra, en cours de matinée, devant une dizaine de pavillons construits entre 1962 et 1985.

Première étape : le pavillon de Audrey et Matthieu Legrand, rue des tulipes (voir article ci-contre). Une maison construite en 1964, typique des pavillons du quartier. Celle-ci a été récemment isolée par l'extérieur, et cela se voit nettement sur l'écran de la caméra. La maison filmée apparaît colorée : les parties bleutées indiquent un faible dégagement de chaleur, donc une bonne isolation thermique. Par contre, plus les couleurs rougissent, plus la perte en calories est importante. Hormis quelques fuites de chaleur au niveau des ponts thermiques, la maison génère peu de déperditions. Les travaux d'isolation réalisés par les propriétaires sont donc efficaces. Pendant près de deux heures, le groupe va ainsi examiner plusieurs maisons plus ou moins bien isolées. Les pertes de chaleur les plus répandues sont en général situées au niveau des menuiseries extérieures, des sous-sols, ainsi que dans les combles. On décèle même sur un pavillon l'emplacement des radiateurs électriques situés sous les fenêtres. « Ils chauffent autant l'extérieur de la maison que l'intérieur ! », constate Paulo Dos Santos. Sur une autre maison, c'est l'entourage des lucarnes qui apparaît bien rouge sur la caméra, « cela peut être dû à l'affaissement de la fibre isolante, avec le temps… ». Une astuce pour déceler les pertes de chaleur dans les combles, sans caméra thermique : quand il gèle, une fine pellicule de glace recouvre la toiture, sauf dans les secteurs mal isolés qui laissent passer la chaleur qui fait fondre cette glace.

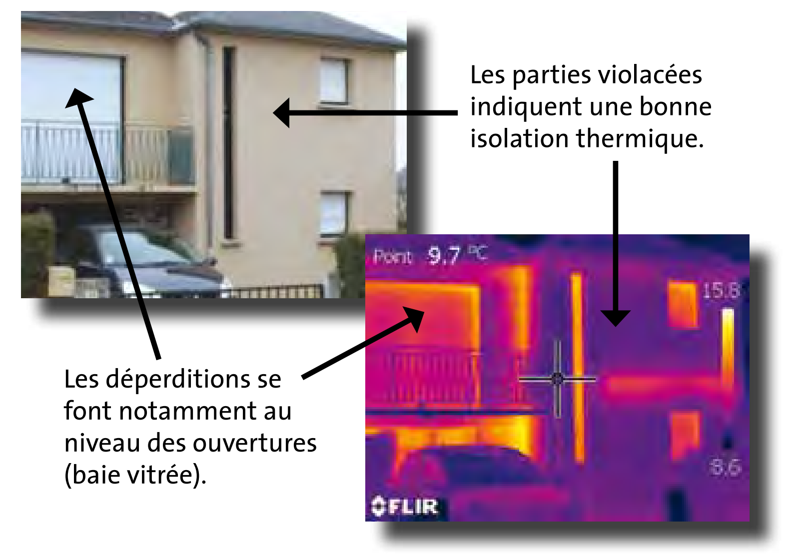


A l'issue de cette balade thermique, une pause café attendait les participants à la salle polyvalente. Un débat s'est instauré avec les techniciens de l'ALEC sur les modalités techniques et financières de réalisation de travaux permettant une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques. Procédés d'isolation, types de chauffage, matériaux de construction, mais aussi les comportements à adopter pour économiser l'énergie : la plupart des questions tournaient autour de ces thèmes, avec aussi les coûts d'investissement, mis en rapport avec les économies espérées.

Georges Caubel, élu délégué au développement solidaire et durable, a conclu la matinée en rappelant les efforts faits par la commune en matière d'économies d'énergie : isolation par l'extérieur des écoles publiques, changement des menuiseries extérieures des bâtiments communaux, réduction des plages horaires de l'éclairage public, ainsi que les nombreuses réunions et actions publiques en direction de la population, dont cette balade thermique, destinées à inciter chacun d'entre nous à réfléchir à sa propre consommation.

« Les travaux d'isolation ont redonné vie **à notre maison** »

18, rue des tulipes : Audrey et Matthieu sont propriétaires du pavillon depuis deux ans. Ils se sont installés à Vezin en raison de sa situation géographique, centrale pour leurs activités professionnelles. Les prix du neuf étant très élevés dans la première couronne, ils ont opté pour l'achat d'une maison ancienne, et leur choix s'est porté sur cette maison inoccupée depuis sept ans. Dès l'acquisition, les travaux d'isolation ont été programmés : « lors de l'achat, nous avons inclus dans la négociation le prix des travaux à réaliser pour isoler cette maison. Elle date de 1964, et comme beaucoup de maisons de ce quartier, elle était peu isolée, avec des coûts de chauffage importants pour la surface ». Les travaux ont été réalisés peu après leur aménagement. Ils ont d'abord changé les menuiseries extérieures, puis isolé les combles et recouvert les murs extérieurs d'un bardage isolant, qui se superpose sur un enduit qui était à refaire. « Nous avons investi près de 25 000 euros dans ces travaux, financés par un écoprêt à taux zéro. Mais nous allons y gagner en facture de chauffage, qui devrait baisser fortement, et la maison prend également de la valeur. Et puis, avec la naissance de la petite Salomé il y a huit mois, il nous fallait une maison bien chauffée et confortable. Grâce à ces travaux, aujourd'hui, on y est bien ». De quoi donner des idées aux voisins...



Les parties violacées indiquent une bonne isolation thermique.

Les déperditions se font notamment au niveau des ouvertures (baie vitrée).



Publicité

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEURS, VOUS SOUHAITEZ FAIRE CONNAÎTRE VOS ACTIVITÉS PAR LE BIAIS D'UN ENCART PUBLICITAIRE DANS LE MAGAZINE TRIMESTRIEL MUNICIPAL LE VEZINOIS ?

Contactez le service communication de la mairie de Vezin-le-Coquet :

> tél. 02 99 64 52 78
> courriel : communication@ville-vezinlecoquet.fr

Les actions de préservation et de restauration **des zones humides sur la commune de Vezin-le-Coquet**

Notre commune, traversée par la Flume et le Rosais, est partiellement située dans le bassin versant de la Flume. Elle adhère tout naturellement au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Flume, qui développe les actions nécessaires à la conservation et à l'amélioration de la qualité du patrimoine hydraulique. Cet article sur l'importance du rôle des zones humides a été aimablement rédigé par Laëtitia CITEAU, l'animatrice du Syndicat, en réponse à notre sollicitation.

Les zones humides, des milieux d'intérêt écologique et environnemental
Les zones humides sont des écosystèmes à part entière, caractérisés par la présence d'eau, de façon permanente ou temporaire. Ils constituent un patrimoine biologique et écologique très important, siège de multiples fonctions indispensables à la gestion de l'eau et au maintien de la biodiversité. En effet, ce sont des lieux de vie uniques pour de nombreuses espèces animales et végétales. Les zones humides permettent également l'étalement des crues et le stockage de l'eau en hiver ainsi que l'alimentation des cours d'eau en période d'étiage. Elles participent à l'épuration de l'eau en favorisant le piégeage des sédiments, le stockage des matières organiques et l'élimination des nitrates et des produits phytosanitaires.



Photo 1 : Prairie humide de fond de vallée à joncs située au lieu-dit le Champ Guillaume à Vezin-le-Coquet.

... mais aussi des milieux menacés
Et pourtant, malgré leurs multiples intérêts, plus de la moitié des zones humides a disparu au cours du 20ème siècle à l'échelle nationale. De nombreux travaux de drainage et de remblaiement ont été réalisés sur des zones humides pour les rendre cultivables, étendre les zones urbaines et aménager des voies de communication. Toutefois, ces processus de dégradation et de destruction commencent à se stabiliser voire régresser depuis une dizaine d'années grâce à la mise en place de mesures de préservation et de restauration.

Aujourd'hui, des milieux sous surveillance
Ainsi, les interventions sur les zones humides sont strictement encadrées par la réglementation (article L.214-1 et suivants du code de l'environnement). Les travaux d'assèchement, de mise en eau et d'imperméabilisation doivent faire l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration auprès du service Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). En outre, sur les terres agricoles, le remblaiement et le drainage des zones humides sont interdits, de même que le retournement des prairies permanentes en zone inondable (arrêté relatif au 4ème programme d'actions de la Directive Nitrates).

Des outils pour favoriser leur préservation
Par ailleurs, Le Syndicat intercommunal du bassin de la Flume a mis en place des actions de préservation des zones humides. Ces actions ont consisté notamment à réaliser un travail d'inventaire des zones humides qui est ensuite inscrit dans les documents d'urbanisme (PLU, POS). Ceci permet de préserver ces milieux en y interdisant toute construction et en informant les habitants de la localisation de ces milieux. Ainsi, sur la commune de Vezin-le-Coquet, le Syndicat a piloté en 2007 un travail d'inventaire des zones humides figurant dans le PLU de la commune. A cette occasion, 55 ha de zones humides ont été inventoriés soit 7 % de la surface communale. Il s'agit principalement de prairies humides de fond vallée situées en bordure de cours d'eau (cf photo 1). En 2011, un complément d'inventaire a été réalisé pour prendre en compte les évolutions réglementaires en matière d'identification des zones humides (critères de sol et de végétation fixés par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009). Ce sont ainsi 1.9 ha de zones humides supplémentaires qui vont être intégrés dans le PLU de la commune.



Pour inciter l'adoption de pratiques agricoles adaptées ou éviter l'absence d'entretien de ces milieux (enfrichement), des aides financières sont de plus proposées aux agriculteurs du bassin versant de la Flume en échange du respect d'un cahier des charges (Mesures agro-environnementales) qui leur impose un entretien minimal par fauche ou par pâturage avec limitation de la pression de pâturage et absence de fertilisation.

Et des travaux de restauration

Par ailleurs, depuis quelques années, des actions de restauration de zones humides émergent pour corriger des pratiques de remblaiement et de drainage passées, ou pour compenser la perte de zones humides suite à des projets d'aménagement d'intérêt général. Sur la commune de Vezin-le-Coquet, afin de compenser les impacts du barreau routier du Pont Lagot sur des zones humides, la DREAL Bretagne a mis en œuvre un programme de restauration de ces milieux. Les travaux ont consisté à créer une nouvelle mare en remplacement de celle qui a été comblée lors de la construction du barreau et qui abritait une espèce protégée : le Triton crêté (cf photo 2). D'autres aménagements ont été opérés comme la restauration d'une zone humide boisée située au sud de la mare ainsi que la restauration du lit du cours d'eau traversant la voie routière. Ces terrains seront rétrocédés prochainement à la commune de Vezin-le-Coquet qui souhaite en faire un support pédagogique notamment à destination des scolaires pour expliquer l'intérêt des zones humides et des travaux de restauration réalisés sur le site. A cet effet, un belvédère et un panneau pédagogique ont été installés au niveau de la mare nouvellement créée (cf photo 3).

Laëtitia CITEAU,
animatrice du Syndicat intercommunal du Bassin versant de la Flume.



Photo 2 : Triton crêté observé sur une souche d'arbre aux abords d'une mare au Bois de Champagne à Pacé.



Photo 3 : Aménagement d'un belvédère et d'un panneau pédagogique au niveau de la mare nouvellement créée au Pont Lagot.



Cardamine des prés.



Joncs.



Salicaire.

Budget 2012 : deuxième année consé

Le budget 2012 vient d'être voté en conseil municipal le 12 mars dernier. Le niveau d'investissement est maintenu, et les frais de fonctionnement sont à la baisse. Et comme la situation financière de la commune est saine, la part communale des impôts locaux n'augmentera pas.

Pour la seconde année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux. Le contexte économique actuel incite à la prudence. Les ménages subissent de plein fouet la crise que nous traversons, et c'est pourquoi nous avons fait le choix de ne pas modifier les taux des impôts locaux, pour la partie qui concerne la commune.

Investir, c'est soutenir notre économie

Cependant, c'est dans ces moments difficiles que les collectivités doivent maintenir leurs efforts d'investissement afin de soutenir l'activité de nos entreprises. Notre niveau d'investissement sera maintenu, grâce à une forte capacité d'autofinancement et le recours au premier emprunt réalisé depuis l'arrivée de l'équipe municipale actuelle.

Les dépenses de fonctionnement en baisse

La bonne gestion des finances communales nous a permis d'abaisser de 2,05% les dépenses de fonctionnement, grâce notamment aux efforts d'économies sur les dépenses énergétiques (limitation de l'éclairage public, isolation des écoles, des bâtiments communaux…).

Des recettes de fonctionnement à la hausse,

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation automatique par la revalorisation des bases de calcul des taxes, mais également par l'arrivée d'une nouvelle population.



Dotations et participations : 566 410 (16,3%) :
- Autres dotations (compensations de taxes) : 94 655 € (2,7%)
- CAF : 54 900 € (1,6%)
- Etat : 416 855 € (12%)

Autres produits : 65 900 € (1,9%)

Impôts et taxes : 2 597 770 € (75%)
- Reversement de Rennes Métropole : 725 832 € (21%)
- Taxe d'habitation : 868 642 € (25,1%) :
- Foncier bâti : 809 324 € (23,3%)
- Foncier non bâti : 24 679 € (0,7%)
- Autres taxes : 169 300 € (4,9%)

Produits des services : 236 330 € (6,8%)

Des dépenses de fonctionnement à la baisse…

La gestion saine des finances communales a permis de diminuer de 2,05% (entre les budgets prévisionnels 2011 et 2012) les dépenses de fonctionnement.

Charges de personnel 1 730 670 € (49,9%)

Charges générales : 831 150 € (24%)

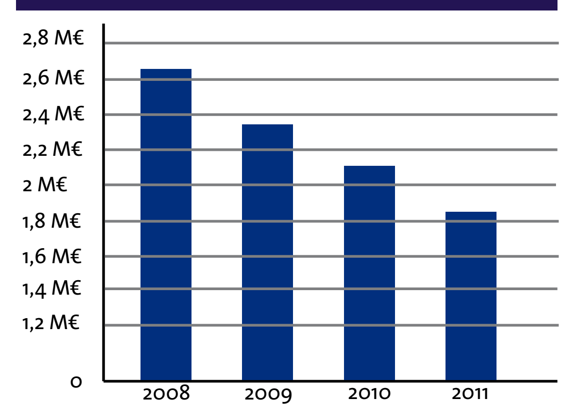
Charges financières : 123 550 € (3,6%)

Autres charges : 539 150 € (15,5%) :
- Contribution aux organismes intercommunaux : 168 205 € (4,8%)
- Subventions aux associations : 81 000 € (2,3%)
- Dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame : 62 400 € (1,8%)
- Autres : 227 725 € (6,6%)

Virement vers l'investissement (7%)

… et la commune se désendette

Entre 2008 et 2011, le niveau d'endettement de la commune a fortement baissé, de l'ordre de 30%. Afin de soutenir l'investissement, un nouvel emprunt sera réalisé cette année.



Evolution de l'encours de la dette (au 31 décembre)

cutive sans hausse des impôts locaux

Maintien des investissements en 2012

Le montant des dépenses d'investissement pour 2012 s'élève à près de 3 500 000 €, destinés à financer les besoins en équipements publics et à accompagner le développement de la commune, offrant ainsi aux Vezinois les services attendus et répondant aux nouveaux besoins.

Les activités sportives

1 256 000 €



- Complexe sportif dont skate park et salles de sports (1 256 000 €)

Les actions culturelles

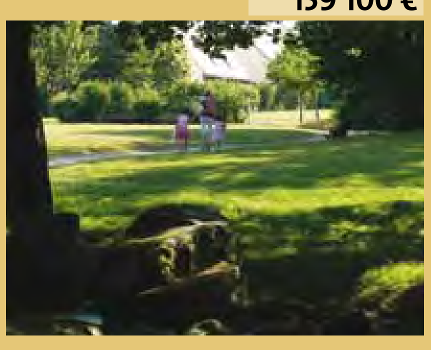
23 020 €



- Ordinateurs et mobiliers pour la médiathèque (8 020 €),
- Frais d'étude pour le futur équipement multiculturel (15 000 €).

Cadre de vie

159 100 €



- Espaces verts, environnement (aire de jeux, aménagement de jardins) : 13 100 €,
- Accessibilité : 56 000 €,
- Cimetière : 90 000 €.

Aménagements publics

175 800 €



- Voirie : 125 800 €,
- Eclairage public, mise aux normes : 50 000 €.

Enfance-jeunesse

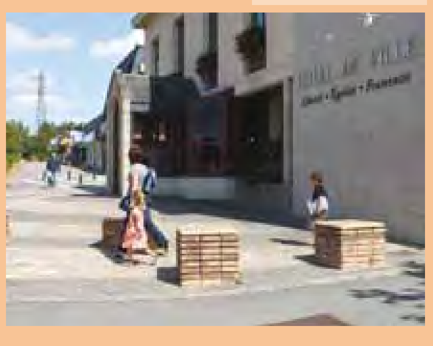
292 100 €



- Multi-accueil petite enfance : 115 850 €,
- Ecoles publique (équipement bureautique, isolation et rénovation peinture) : 176 250 €.

Bâtiments communaux

108 220 €



- Matériel divers : 28 000 € dont achat d'un véhicule et différents matériels d'entretien,
- Bâtiments divers (rénovation) : 66 600 €,
- Mobilier, logiciels et ordinateurs : 13 420 €.

Ecole Eric Tabarly : **les CM à Paris**



Les 27 et 28 février, les élèves des classes de CM1-CM2 se sont rendus à Paris accompagnés de leurs enseignants ainsi que des parents d'élèves. Un programme bien chargé les attend : visite du Louvre, du centre historique à bord des bateaux-mouches, de la Cité des enfants à la Villette ou encore du musée d'Orsay. Nul doute que ce séjour leur laissera de bons souvenirs.

Des dates à retenir...

La semaine européenne se déroulera cette année du 2 au 6 avril. Le pays choisi est l'Espagne. Comme l'année passée, l'association des parents d'élèves s'associe à l'équipe enseignante en organisant le vernissage de l'exposition des travaux des élèves le vendredi 6 avril, après la classe.

La chorale de fin d'année aura lieu le jeudi 14 juin à la salle des fêtes. Cette année, elle aura pour thème les animaux.

La communauté éducative et les élèves vous invitent à partager ces moments forts avec eux.

Contacts :

Tél. 02 99 64 51 12 (maternelle)
Mail : maternelle.erictabarly@wanadoo.fr
Tél. 02 99 64 53 44 (élémentaire)
Mail : ecole.tabarly@wanadoo.fr

APAEP

L'Association des Parents et Amis de l'Ecole Publique (APAEP) organise différents événements avec l'équipe enseignante de l'Ecole Publique Eric Tabarly :

- L'Espagne sera à l'honneur du 2 au 6 avril. Un vernissage avec les réalisations des enfants clôturera la semaine européenne le vendredi 6 avril 2012.
- La chorale se tiendra le jeudi 14 juin 2012.

Et bien sûr, l'APAEP va, cette année encore, organiser pour les enfants la fête de fin de l'école le vendredi 29 juin 2012. En espérant vous retrouver nombreux lors de ces manifestations.

Contacts :

Tél. 06 81 08 34 74.
Mail : assocparentstabarly@gmail.com

École Notre-Dame : **spectacle, portes ouvertes et kermesse**

Partenariat avec l'Ecole de musique de la Flume

Partenaire de l'école depuis deux ans, l'Ecole de musique de la Flume propose une découverte de la musique et des instruments pour les enfants de l'Ecole Notre-Dame à travers deux moments forts :

- un « concert éducatif » financé par l'Association des Parents d'élèves et qui aura lieu dans la salle des fêtes le 6 avril (après-midi). Ce spectacle sera également proposé aux résidents de l'EHPAD,
- un spectacle réalisé par les enfants et enseignants encadrés par un musicien de l'école de la Flume qui intervient à Notre-Dame tout au long de l'année. Ce spectacle, offert aux parents d'élèves, aura lieu le 25 mai prochain à la salle des fêtes.

Diverses actualités en bref...

Journées portes ouvertes

L'école a ouvert ses portes aux nouvelles familles le 13 janvier dernier de 17h à 19h, en vue de l'inscription de leurs enfants pour la rentrée prochaine. A cette occasion, quelques parents ont pu faire connaissance avec le directeur et l'équipe enseignante, et présenter en avance leur future école à leurs chères têtes blondes.

Travaux à l'école

Les travaux de rénovation de l'ancienne salle d'études arrivent à leur terme ! Après plusieurs week-ends de dur labeur pour plusieurs parents d'élèves et l'association Super V en charge des travaux d'entretien de l'école, les élèves de CP/CE1 et leur enseignante ont pu intégrer leur nouvelle classe après les vacances de février.

Classe de mer

Une classe de mer d'une semaine aura lieu au début du mois de juin pour les GS/CP. Au programme : découverte du milieu marin et de la côte de granit rose, visite d'un port de tourisme et d'un port commercial, excursion en bateau... Les familles restées à Vezin-le-Coquet pourront quant à elles suivre les tribulations de leur enfant quotidiennement grâce à un blog.

Kermesse

La traditionnelle et festive kermesse de l'école aura lieu le samedi 30 juin à partir de 14h, et sera organisée autour du thème du cirque. De nombreux stands et animations attendent petits et grands sans oublier le dîner convivial à partir de 19h. Nous vous attendons nombreux(ses) !

Contacts :

Tél. 02 99 64 53 33
Mail : endvezin@wanadoo.fr

Accueil de loisirs **Les Korrigans**

Un nouveau projet **avec l'Espace des Sciences**

Dans le cadre du projet éducatif local Les Korrigans ont développé un partenariat avec l'Espace des Sciences.

En 2011, lutins, celtes et mages, accompagnés de Michel et Hélène, animateurs de l'Espace des Sciences, ont découvert de nombreuses activités sur le thème du développement durable : journée sur le thème de l'eau, observation de nos consommations avec la création d'une maquette ou encore découverte de plusieurs expositions.
La réussite de ce projet nous conduit à renouveler ce partenariat pour l'année 2012. Cette année, nous parlerons du « réemploi » des objets ; comment leur donner une nouvelle vie au lieu de les jeter. Grâce à la récupération, les enfants feront différentes expériences qui leur permettront d'observer, d'émettre des hypothèses. Nous utiliserons également cette récupération pour réaliser des créations artistiques et donner une dimension ludique à ce projet.





Une cour **plus sécurisée et plus ludique**

L'augmentation de fréquentation des Korrigans constatée depuis quelques mois nous a amené à effectuer des modifications dans la cour.

Les enfants sont de plus en plus nombreux et pour leur permettre de s'amuser en toute sécurité, nous avons départagé l'espace de la cour en deux parties.
La première est réservée aux utilisateurs de vélos et trottinettes. Elle comporte deux voies de circulation, un rond point et un stop. La seconde est réservée aux enfants qui souhaitent rester plus tranquilles ou faire des petits jeux. Ce nouvel aménagement semble satisfaire petits et grands !





Accueil de loisirs
Les Korrigans
Rue du stade
Tél. : 02 99 64 79 50
Courriel :
leskorrigans@ville-vezinlecoquet.fr

Animation **Jeunesse**

Loc'**Ness** (12-16 ans)

Objectifs
Relayer les propositions des jeunes et leur permettre d'être acteur de leurs temps libres, ainsi favoriser la prise de responsabilité et l'accès à l'autonomie.

Loc'ness
Le Loc'ness est ouvert à partir de 12 ans, c'est-à-dire à partir de la 5ème. Le Loc'ness est ouvert les mercredis de 14h à 18h et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Vacances de printemps
Le Loc'ness sera ouvert du 10 au 20 avril. Une sortie exceptionnelle (en train) à Disneyland Studio sera organisée le mercredi 18 avril. Vous pouvez consulter le programme des animations d'été sur le site de la mairie à la rubrique jeunesse www.ville-vezinlecoquet.fr



Séjour été 12/14 ans
L'animation jeunesse souhaite organiser un séjour adolescents dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes du 4 au 11 juillet. Le transport sera effectué en train. Du 4 au 8 juillet, l'hébergement se fera en gîte à Bidarrai avec différentes activités : pelote basque, rafting et canyoning. Puis du 8 au 11 juillet, le groupe sera hébergé dans un camping à Mugron et pratiqueront plusieurs activités dont l'escalad'arbre et la piscine.
Pour tous renseignements, contactez l'espace jeunes au 02 99 64 78 50.



Du 11 au 18 février, douze jeunes Vezinois ont participé au séjour à la neige à Pralognan-la-Vanoise (Savoie).

Cellulle **Info** (16-25 ans)

Objectifs
Permettre aux jeunes Vezinois de 16 à 25 ans d'accéder aux démarches nécessaires à leur autonomie : atelier CV, lettre de motivation, débats thématiques, formation BAFA, recherche sur Internet, séjours autonomes, orientation scolaire, petits boulots, baby-sitting, stages PSC1 (Formation aux Premiers Secours)...

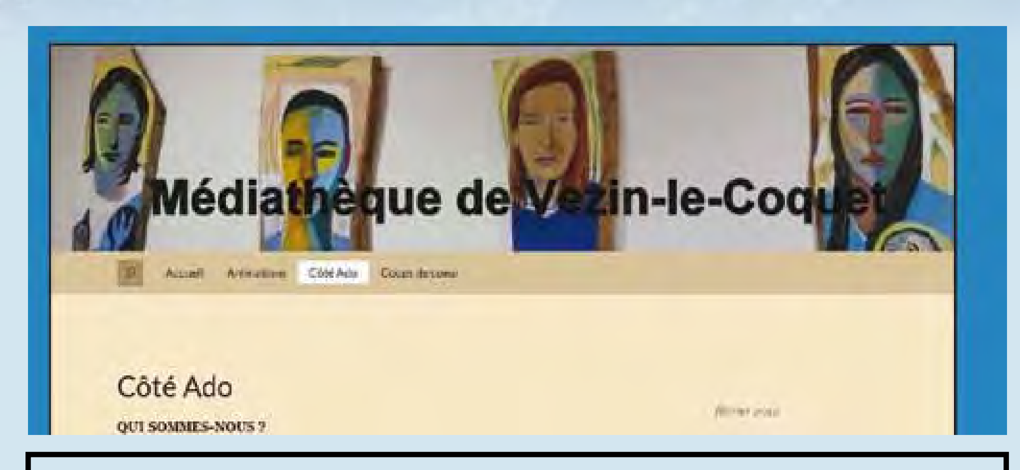
Théâtre d'impro
Le 15 juin à 18h30, un « match d'impro » aura lieu à la médiathèque sur le thème du « Respect ». Davantage d'informations sur le site Internet et dans l'Hebdo dès la fin mai.

Renseignements et informations

Espace jeunes/Cellule Info
1, rue du Lozeret

Loïc Belhomme, animateur Jeunesse
Tél. 02 99 64 78 50 – 06 38 25 72 48
localjeunes@ville-vezinlecoquet.fr

La médiathèque municipale **lance un blog pour les ados**



coteado.wordpress.com

En ligne depuis février 2012, le blog vous permettra de découvrir les informations afférantes à la médiathèque, mais surtout les livres, les jeux, la musique...qu'aiment les ados. Vous pourrez y apporter des commentaires (qui devront être validés par les administrateurs avant d'apparaître sur l'écran), et si vous souhaitez l'alimenter vous aussi par des suggestions ou des coups de cœur, n'hésitez pas à contacter notre équipe.

Comme tous les ans, la médiathèque accueille un stagiaire, étudiant en gestion et médiation des ressources documentaires. Cette année, Nadège Boland, présente douze semaines dans nos locaux, avait pour mission de mettre en valeur le fonds jeunesse et plus particulièrement le fonds de livres des 12-15 ans.
Nadège souhaitait que les adolescents soient acteurs de la médiathèque et envisagent ce lieu comme si c'était le leur.
Certains d'entre eux participants déjà à un club de lecture interne à la médiathèque, l'étudiante a eu l'idée de créer un blog pour qu'ils puissent partager leurs centres d'intérêt « culturels ».

Nadège Boland, pourquoi avoir choisi Vezin-le-Coquet ?
Je voulais effectuer mon stage dans une médiathèque qui bénéficie d'un fonds jeunesse suffisamment important pour mettre en valeur le fonds et le faire évoluer, sans pour autant être dans une trop grosse structure peu propice à l'échange et aux rencontres. Vezin-le-Coquet me semblait correspondre à mes attentes

Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés pour mener à bien votre projet de stage ?
Après avoir ciblé le public avec lequel je voulais travailler, j'ai proposé de créer, en lien avec les adolescents du club de lecture, un blog qui permette aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la médiathèque. Alimenté en grande partie par les adolescents, il permet aussi à la médiathèque d'avoir une vitrine de présentation des animations qu'elle propose.



Nadège Boland a créé le blog avec une idée en tête : impliquer les adolescents dans la vie de la médiathèque.

►►► Nadège BOLAND en bref
Âge : 24 ans
Etudes : actuellement en licence professionnelle Gestion et médiation des ressources documentaires.
Loisirs : aime les livres (cela va de soi), avec une préférence pour les mangas et la fantasy, quels que soient le support et la langue !

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
1, rue des Violettes
Tél. 02 99 78 71 04
bibliotheque@ville-vezinlecoquet.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi : 14h30-18h
Mercredi : 10h-12h & 15h-18h
Vendredi : 14h30-21h
Samedi : 10h-12h & 14h-17h

BILODE



TELETHON 2011 :
Nos adhérents ont renouvelé leur solidarité lors du Téléthon organisé le 3 décembre dernier. C'est un don de 95 € qui a pu être reversé à l'Association Française contre les Myopathies. Un grand merci à tous pour votre participation active !
Vous avez envie de vous tonifier, affiner votre silhouette et faire le plein d'énergie ! L'association BILODE n'attend plus que vous ! Vous serez encadrés par deux éducateurs sportifs : Lucie Laumondais et Emmanuel Lenormand, de retour parmi nous en ce début d'année. Ils vous apporteront conseils et programmes personnalisés.

Nos atouts :
- un tarif unique et attractif donnant libre accès aux cours collectifs ainsi qu'à la musculation,
- de nombreux créneaux horaires du lundi au samedi,
- des cours accessibles également pendant les vacances scolaires.

Déjà plus de 140 adhérents nous font confiance ! N'oubliez pas également que vous pouvez bénéficier d'une séance gratuite.
Sportivement vôtre.

Contacts :
Tél. 02 99 64 58 66
Mail : associationbilode@wanadoo.fr
Blog : www.bilode.canalblog.com

LES JARDINS COQUETS

Après une première conférence fin février sur le compostage et le paillage au jardin animée par Denis Pépin (ci-contre), l'association Les Jardins Coquets et la ville de Vezin-le-Coquet proposent un second rendez-vous le mardi 27 mars (salle polyvalente, 20h). Antoine Hubert abordera plus globalement comment favoriser la biodiversité du balcon au jardin.
Cette conférence s'adresse à tous ceux qui souhaitent découvrir la biodiversité, connaître ses utilités et



apprendre à la protéger. Entrée libre.

Contact :
Tél. 02 99 64 70 03.

VEZIN ACTIVITES LOISIRS



Créée en 1977, notre association va fêter ses 35 ans cette année : sa durée prouve la raison d'être de sa mission qui est d'accueillir et de distraire.
Après avoir dégusté d'excellentes « galettes des rois » le mois de janvier a été occupé au travail du cuir pour certaines, pendant que d'autres apprenaient à pétrir la pâte à pain et à la cuire en suivant les bons conseils d'un professionnel. Nous avons aussi eu beaucoup de plaisir à retrouver nos petits élèves pressés d'apprendre à coudre afin de pouvoir confectionner un petit chat en feutrine très colorée !
En février, les machines à coudre ont crépité et plus d'une douzaine de « sacs à 22 carrés » en tissu ont été créés, tous personnalisés en grandeurs et couleurs différentes.
Un grand merci à toutes les courageuses qui, pour la Chandeleur, nous ont fait des crêpes toutes meilleures les unes que les autres avec le fameux « caramel au beurre salé » d'Annick et les confitures de mûres, d'abricot, orange, etc....

Le 28 février, lors de sa conférence très suivie, l'écrivain Jacques de Certaines nous a raconté la vie passionnante du héros de son dernier livre : « Jean Peltier, armateur à Nantes au siècle des Lumières ».
Puis nous avons mis en route le patchwork qui sera offert début décembre lors de la tombola du Téléthon : promis vous le verrez exposé pour le Forum des associations début septembre. Et enfin quelques gourmandes sont allées visiter, comme l'an passé, le laboratoire de la « chocolaterie pâtisserie Le Daniel » à Saint-Jacques-de-la-Lande en pleine fabrication d'œufs en chocolat et délicieux macarons pour Pâques.
Nos mardis de ce trimestre ont été chaleureux et animés, comme toujours, par des occupations très variées.

Contact :
Tél. 02 99 64 57 96.

ACHVB - Section Danse



Les cours de danse moderne jazz encadrés par le professeur, Aurélie Girbal, fonctionnent bien sur Vezin-le-Coquet.
Pour cette année 2011-2012, l'ACHVB propose six cours de danse le mercredi toute la journée de 10h à 18h45, avec en moyenne une douzaine d'élèves par cours.
L'ACHVB a comme projet d'ouvrir deux autres cours l'année prochaine avec peut être une ouverture de danse« afro jazz » mais un créneau salle reste à trouver.
Deux groupes : les juniors et les avancés ont présenté récemment des chorégraphies, sur une musique de John Kirby jouée par un big-band nantais « 5 000 doigts du docteur K », lors de la soirée Jazz fusion qui a eu lieu le 10 février à Pacé. Ces deux groupes se sont ensuite préparés pour le concours régional qui a eu lieu à Vannes le week-end du 17 et 18 mars. Ils enchaineront ensuite sur la préparation du gala de fin d'année qui aura lieu les 23 et 24 juin au Confluent à Montfort-sur-Meu.

Contact :
Patricia Gaignoux (présidente): 02 99 78 64 40.



LA COMPAGNIE DE THALIE



Les décors sont démontés, le rideau est fermé.
« Larguez les amarres » a été de nouveau un beau succès pour la compagnie de Thalie. Autour de son président Daniel Désévédavy, de nombreux bénévoles ont œuvré pour la réussite du spectacle. Un grand merci au public, venu nombreux soutenir la troupe de comédiens.
Dès à présent, un comité de lecture est en quête d'un nouveau titre pour janvier 2013.
A l'occasion des trois week-ends de représentations, plus d'un millier de spectateurs se sont rendus à la salle des fetes voir « Larguez les amarres ».
Avant que chacun ne range ses costumes, un chèque de 1120 € a été remis à l'association PART'AGE. Cela permettra à des résidents de l'EHPAD de Vezin de vivre un séjour à la mer en septembre prochain.

Contact :
Daniel Désévédavy (président) : 02 99 64 70 15.



COURIR A VEZIN



L'organisation par notre association du Téléthon 2011 a été une réussite avec la participation des associations suivantes : Compagnie de Thalie, Bilode, Vezin Activités Loisirs, Association musicale de Vezin, ArticomVezin, Pétanque club, Club des Vieux amis et la randonnée autour de Vezin avec M. Thouanel.
Un chèque de 2 600 € a été remis à l'association française contre les myopathies (AFM) au coordinatuer en présence de M. Le Cam et M. Moullec.
L'assemblée générale s'est déroulée le 10 janvier. Le bilan financier de l'année écoulée et le rapport moral ont été votés à l'unanimité ainsi que les orientaions pour l'année 2012. Deux nouveaux membres sont élus (Isabelle Herbel et Claire Dauvergne). Pour clore l'assemblée générale, les adhérents se sont réunis autour de la galette des rois.
Un planning de sorties extérieures a été établi par Laurent Coste, l'organisateur des sorties. De nombreuses participations à différentes courses sont prévues. Félicitations au blog de Ludo (couriravezin.over.blog.com) animé par Michel Lecomte.

Contact :
Daniel Lebrun : 02 99 64 72 58.

NAJA

Le dimanche 3 juin, la NAJA (Nouvelle Animation de la Junior Association) organise sa douzième braderie vide-grenier qui se tiendra une nouvelle fois en centre-bourg.
Des centaines d'exposants et de chineurs sont attendus pour cet événement.
Plus d'informations page 32, rubrique « A l'agenda ».



ASSOCIATION MUSICALE DE VEZIN

L'AMV en studio d'enregistrement



Le monde de la musique, ce n'est pas seulement la scène où les musiciens donnent le meilleur d'eux-mêmes pour transmettre aux spectateurs des émotions intenses le temps d'un concert. La musique, c'est aussi le travail en studio, avec notamment l'art du mixage et de la prise de son, qui permet aux musiciens d'enregistrer leurs créations.
Chaque année, l'Association Musicale de Vezin-le-Coquet organise plusieurs concerts qui permettent aux élèves de jouer en public. Mais par le passé, elle a aussi plusieurs fois invité ses adhérents à découvrir l'univers de l'enregistrement en studio.
Saviez-vous que l'AMV a déjà réalisé deux CDs ? Elle a aussi réalisé un DVD musical en collaboration avec le Club Photo Vidéo de Vezin, profitant ainsi de tout leur savoir-faire en matière de montage vidéo. Ces créations ont été l'occasion de faire vivre aux élèves une expérience unique, enrichissante, conviviale et inoubliable. Participer à un enregistrement n'est pas chose facile, car cela demande de maîtriser parfaitement sa partition, d'être concentré, de ne pas céder à la pression lorsque la prise de son commence, mais le résultat final vient toujours amplement récompenser les efforts produits.
L'association a bien l'intention d'intégrer cette expérience dans sa pédagogie pour que chacun de ses adhérents puisse vivre cette fantastique opportunité. Des projets sont actuellement à l'étude, avec entre autre un partenariat avec l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) où quelques résidents et les classes d'éveil musical vont enregistrer deux chansons illustrées par un petit film. Quant aux élèves les plus expérimentés, ils réaliseront un CD de quelques morceaux travaillés d'ici la fin de l'année. Mais l'AMV souhaite aller encore plus loin et tentera de proposer dès la rentrée de septembre de nouvelles formules de cours avec des séances d'enregistrement inclues.
Si vous souhaitez vous aussi vivre cette aventure, ne manquez pas la rentrée prochaine.
Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts :
Tél. : 02 99 64 70 51,
email:
renseignements@amv.asso.fr

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 10 février. L'association gymnastique volontaire est désormais présidée par Monique Baque, secondée par Annick Rey, vice-présidente. Françoise Le Cam, qui a quitté le département, a en effet démissionné en Juin dernier après sept années de présidence. Liliane Hatteville, secrétaire, a émis le souhait de quitter le bureau où elle a siégé pendant plus de dix ans. Elle est remplacée par Annie Dutour. Marie-Edith Crocq et Huguette Duplenne restent parmi nous. Par ailleurs, trois nouveaux membres complètent l'équipe : Ingrid Udin, Ramona Bourhis et Michel Dutour. L'association compte cette année 127 adhérents dont quatre hommes. Cinq cours par semaine sont proposés dans la salle des fêtes et animés par des moniteurs diplômés. Le rapport financier, présenté par Régine Dejour, trésorière, fait état d'un bilan légèrement positif. Toutefois pour faire face aux charges de plus en plus importantes, la cotisation pour la saison prochaine passera à 68 euros. Cette décision a été votée à l'unanimité. Un verre de l'amitié a clôturé cette assemblée générale bien sympathique.

Contacts :
Monique Baque : 02 99 64 50 45,
Annie Dutour : 02 99 64 71 98.



L'ÉCHIQUIER VEZINOIS



Jouez le vendredi soir
L'Echiquier Vezinois a débuté sa quatrième année avec une augmentation de 30% du nombre d'adhérents. L'arrivée de jeunes de communes avoisinantes démontre l'intérêt croissant pour le sport échiquéen et notre club. A compter de mars, l'échiquier vezinois ouvre tous les premiers vendredis du mois à la maison communale de 20h30 à 22h30. Jusqu'à la fin de la saison, les débutants et les non adhérents sont invités à découvrir ce jeu et à faire des parties d'échecs dans une ambiance conviviale.

Les échecs à l'école
La volonté de l'Échiquier Vezinois est de faire découvrir aux enfants de notre commune, le jeu d'échecs, ses valeurs et ses apports intellectuels.
Sous l'impulsion de Jean-Claude Moysan, l'initiation a repris début octobre à l'école Eric Tabarly pour une quinzaine d'enfants motivés. Les enseignements des règles et des astuces de jeu, le plaisir de se retrouver autour d'un échiquier ont conquis les écoliers. La découverte des échecs est proposée aux élèves de l'école Notre Dame après les vacances de février.

Des résultats encourageants
Depuis la rentrée, un nouvel entraîneur apporte son expérience le lundi soir aux jeunes et aux adultes de l'association. Avec lui, l'équipe Jeune, promue en Nationale IV cette saison, termine première de son groupe et passera l'an prochain en Nationale III.
En individuel, nos jeunes joueurs ont obtenu deux titres au championnat départemental et cinq qualifications pour le championnat de Bretagne. A cette compétition, Cécile, seconde en benjamine, et Alice, troisième en poussine, gagnent leur qualification pour le championnat de France qui se déroulera à Nîmes en avril.

Les Echecs, un divertis-sement... et un sport pour tous.

Contacts :
Site : http://vezin.echecs35.fr
Tél. 06 06 45 58 49.

Goûts et saveurs Vezinois

L'association Goûts et Saveurs Vezinois renouvelle ses sessions œnologiques et culinaires. A ce jour, l'association totalise 94 adhérents dont 71 Vezinois.
Côté cuisine, les adhérents ont eu le plaisir de découvrir la cuisine asiatique, les traditions culinaires afghanes ainsi que la gastronomie française à base de produits de terroirs (foie gras, saint-jacques...).
Coté œnologie, trois niveaux proposent aux adhérents de découvrir le vin et la vigne, de perfectionner leurs connaissances des régions viticoles et d'approfondir leurs savoirs en apprenant à distinguer un terroir d'un autre, à qualifier un cépage...
Afin de faire découvrir nos activités en matière de gastronomie à l'ensemble des Vezinois et aux habitants de Rennes Métropole, nous organisons un salon à la salle des fêtes de Vezin les 2 et 3 Juin 2012 : « Les Gourmets Vezinois ». Ce salon rassemblera de nombreux exposants : viticulteurs, producteurs, cavistes, sommeliers, œnologues et artistes qui nous ferons partager leur savoir-faire et leur passion au cours de ces deux journées qui seront ponctuées d'animations.
Venez nombreux !
Pour tous renseignements concernant le salon, consultez notre site web qui sera mis à jour régulièrement : goutsetsaveurs.free.fr

Contacts :
Tél. 02 99 64 55 74
Mail : goutsetsaveurs@free.fr



Club des vieux amis



Le jeudi 19 janvier, lors de notre assemblée générale, nous avons procédé à l'élection du tiers sortant. Les nouveaux élus, à bulletin secret, sont Renée Le Bihan, Gisèle Sorin, Nicole Rivalant, Pierre Crublet (tiers sortant réélu). Nous avons accueilli une nouvelle élue : en effet, Marthe Louapre, très prise par ses nombreuses activités au sein de la commune, a cédé sa place à Mireille Soufflet. Nous remercions vivement Marthe.
Le lundi 23 Janvier, notre conseil d'administration s'est réuni pour élire son nouveau Bureau. Renée Le Bihan ayant souhaité ne plus tenir la trésorerie, Mireille Soufflet devient notre nouvelle trésorière. Nos remerciements à Renée pour ses longues années passées à tenir les comptes du Club.
Le jeudi 2 février, jour de la Chandeleur, nous avons innové. En effet, nous avons remplacé les traditionnelles crêpes par un repas «choucroute», suivi d'un après-midi dansant, histoire de nous réchauffer. Quelques joueurs de cartes se sont retrouvés dans la salle du Muguet. Cette journée fut très appréciée et nous étudierons la possibilité de la renouveler.
Epoque des concours proposés par les Aînés Ruraux :
- 10-11-12 avril, séjour à Paris.
- 13 avril, à Vezin (Salle Emeraude) les palets (canton).
L'Aqua Gym se met en place, également sur le canton.
Nous vous tiendrons au courant.

Contact :
Monique Jaffrézic : 06 71 61 29 13.

ASV - Section basket

La section Basket de l'Avenir Sportif de Vezin le coquet a organisé un stage parents enfants pour l'arbitrage, le chronomètre, la responsabilité de la feuille de marques. La section a dispensé une demi-journée de formation le 21 janvier à l'attention des bénévoles du club de basket. L'objectif était d'apporter les éléments nécessaires à la bonne tenue des matches qui se déroulent les samedis après-midi tout au long de l'année. A savoir apporter des notions et règles principales d'arbitrage mais aussi montrer comment tenir une feuille de marque.
Par ailleurs, les 20 participants ont appris à faire fonctionner les différents appareils nécessaires à la tenue d'un match (mise en route et fonctionnement du panneau d'affichage, gestion de l'éclairage et du matériel).
L'encadrement a été assuré par les bénévoles diplômés en arbitrage ou en officiel de table de marque. Enfin, le président de la section basket, Jean Pierre Pécoil, a rappelé les valeurs et les orientations qui lui sont chères à savoir les notions de partage, de convivialité et de fair-play.
Une prochaine session sera organisée en fin de saison.

Contact :
Xavier Mannon (président de l'ASV) : 02 99 64 67 77.

JUDO CLUB DE L'HERMITAGE



La compétition interclubs de L'Hermitage s'est déroulée le 14 janvier, organisée par le judo-club de L'Hermitage, à la salle Nadia Comaneci. 398 compétiteurs, venus de treize clubs, se sont affrontés tout au long de la journée, au sein de différentes catégories.
Tous les enfants ont été récompensés avec des médailles : or, argent, bronze et de consolation.
A cette occasion, les jeunes du club ont participé activement en arbitrant les combats, pour certains toute la journée.
Le club motive les jeunes (à partir de 13 ans) a participer à l'école d'arbitrage. C'est important, la connaissance parfaite du judo passe automatiquement par l'arbitrage.
A 14h, une compétition départementale sport adapté a eu lieu. Vingt-quatre judokas y ont participé.
Le club de L'Hermitage est le seul club du département à avoir un cours de sport adapté affilié à la Fédération Française de judo et à la Fédération Française de sports adaptés.
Une coupe a été remise par Hervé Penhouet, adjoint aux affaires sportives, au club le plus représentatif, l'Association sportive des cheminots rennais (ASCR).
Vendredi 20 janvier, s'est déroulée l'assemblée générale du club qui a rassemblé 62 adhérents.
A noter cette année qu'aucun départ parmi les membres n'est enregistré et que trois nouvelles personnes rejoignent le bureau du club qui en sort renforcé.
L'assemblée générale a été suivie de la galette des Rois, temps toujours convivial et apprécié des adhérents.

Contact :
Tél. 02 99 64 41 78.



ARTICOMVEZIN



La deuxième édition du marché de Noël a rencontré, à nouveau, un vif succès. Les exposants ont présenté des stands de qualité et ont su répondre aux attentes des visiteurs. Les Vezinois attendaient ce rendez-vous annuel qui contribue à se mettre dans l'ambiance des fêtes de fin d'année.
Ce même week-end, l'association a participé au Téléthon en reversant une participation financière sur la recette « restauration ».
Enfin, pour clôturer l'année 2011, la quinzaine commerciale s'est déroulée du 17 au 31 décembre : décoration des vitrines, ambiance musicale, tombola et jeux ont su ravir petits et grands.

Contact :
Tél. 02 99 64 55 40.

JEUX DE MOTS



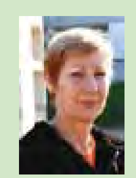
L'assemblée générale du club s'est déroulée le jeudi 5 janvier en présence de la grande majorité des adhérents. Elle a vu la reconduction du bureau (photo ci-dessus, absente excusée la trésorière Mme Geneviève Moysan) avec Mme Monique Baque, présidente, Mme Geneviève Moysan, trésorière et Mme Laurence Jégu, secrétaire.
Le jeudi 19 janvier, nous nous retrouvions pour le tournoi interne annuel. Avec 20 personnes présentes, celui-ci, préparé par Monique Baque, a été un franc succès. Il a vu la victoire de Laurence Jégu qui est donc chargée d'organiser le prochain. Cette soirée s'est terminée autour d'un pot de l'amitié apprécié de tous.

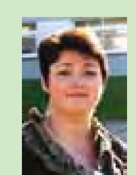
Contact :
Monique Baque :
02 99 64 50 45.

L'opposition s'exprime...

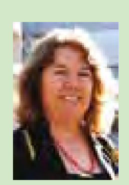

J.-C. Le Breton


C. Blais


D. Malnoë


F. Gautier


J. Viart

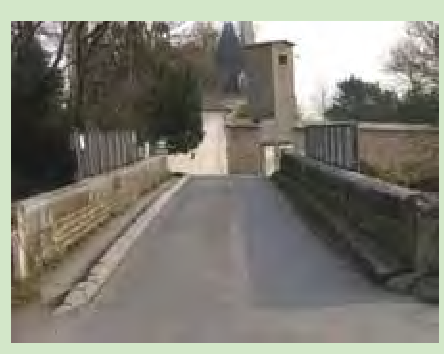

C. Sellin

Plan de circulation à Vezin-le-Coquet : où est la cohérence ?

Courant février, le nouvel ouvrage d'art construit sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France permet à nouveau d'emprunter la route départementale RD 68 pour rejoindre Le Rheu, en passant par le pont de la Flume. L'ouvrage, les voies de raccordement et de substitution dont le coût global est de 25 millions d'euros*, ont été financés par L'Europe (36,9 %), l'Etat (25%), le Conseil régional (15%), le Conseil général (10%) et Réseau ferré de France (13,1%), bref par l'argent public en grande partie.
Nous ne mettons pas en cause la qualité des travaux réalisés mais réfléchissons ensemble au plan de circulation sur notre territoire communal.
Sur le plan technique, cet ouvrage est impressionnant par sa taille, sa hauteur, sa largeur de voie -6mètres- et les remblais nécessaires pour obtenir une bretelle de raccordement sur les voies existantes. Ce sont des milliers de m^3 de remblai qu'il a fallu apporter par camion, compacter et stabiliser pour créer cette route dans un secteur inondable, d'où la nécessité de prévoir des buses pour l'écoulement des crues de la Flume..
Sur le plan financier, la facture est lourde pour les finances publiques. La mise aux normes de la voie ferrée Rennes-Brest reste certes une priorité pour la Région mais les solutions les plus économiques doivent toujours être recherchées dans ce type de projet.
Cette route très ancienne - RD 68 - vu sa largeur de voie, demeure peu fréquentée : quelques centaines/jour et nous constatons que la liaison Vezin - Le Rheu par la deuxième ceinture de Rennes existe et fonctionne parfaitement bien. Alors que justifie un investissement aussi important, sinon un manque de réflexion, d'écoute et d'étude ?
Deux fermes existent sur le territoire de la commune de Le Rheu, et bien entendu elles doivent être désenclavées afin de poursuivre leurs activités agricoles. Mais n'y avait-il pas une solution moins coûteuse en créant des chemins d'exploitation, voire déplacer des bâtiments ?
La première incohérence est de constater qu'à l'entrée sur Vezin, la municipalité a réalisé un passage alterné et un rond-point sévère pour freiner la circulation, sans doute pour dissuader les automobilistes Rheusois d'emprunter cette route. Alors, à quelle logique répondent le Conseil général propriétaire de la RD 68 et la municipalité de Vezin ?
Deuxième incohérence : Le petit pont de Montigné qui permet de faire la liaison avec la Z.A des 3 Marches est très étroit - passage alterné obligatoire - limité en tonnage et route sinueuse, voire dangereuse et pourtant très empruntée depuis l'ouverture du Centre pénitentiaire. Ne fallait-il pas saisir l'opportunité de la mise aux normes de la voie ferrée pour créer une route et un nouveau pont sur ce tracé ?
Un point positif à souligner : la nouvelle passerelle sur la Flume permet une liaison douce entre Vezin et Le Rheu à partir de la Marche d'Olivet.


Nouveau pont des Verrières


Passage supérieur


Pont de Montigné

Sur un autre site : Dans le cadre de la fermeture du passage à niveau sur la commune de la Chapelle-Thouarault, il a été construit un pont-rail qui a permis de créer une nouvelle route pour rejoindre le bourg et c'est une vraie réussite !
Et pourtant, la SNCF avait imaginé un projet différent mais la volonté de M. le maire de La Chapelle-Thouarault de ne pas faire n'importe quoi a été pris en compte !

Le groupe de l'opposition

* 25 millions d'euros = 164 millions de Francs.

L'opposition s'exprime, exprimez vous aussi en nous transmettant vos idées, vos réflexions, sur notre adresse électronique : contact.opposition.vezin@gmail.com

De nouveaux **acteurs économiques**

Maconn'Rivoal



Romain Rivoal a démarré son activité l'été dernier. Après cinq années passées en tant que salarié, le jeune homme de 25 ans « s'est lancé en se mettant à son compte ».
« Depuis que j'ai commencé dans le métier, cela toujours été mon ambition, » témoigne-t-il. Rénovation, agrément de jardin ou décoration, Romain Rivoal intervient sur la périphérie rennaise pour tous types de travaux de maçonnerie.
Contacts :
Maconn'Rivoal - 17-19 rue de Rennes - La Cochardière - 35132 Vezin-le-Coquet - Tél. 06 30 33 18 30 - Mail : contact@maconn-rivoal.com
Site Internet : www.maconn-rivoal.com

► Permanence de la Mission locale

La Mission Locale dont l'objectif est d'accompagner les 16-25 ans au quotidien dans leur insertion sociale et professionnelle tient une permanence en mairie le mardi matin (9h-12h) tous les quinze jours. Sur rendez-vous auprès de Mme Wahid (06 20 49 57 87) ou de l'Espace Emploi de Pacé (02 99 60 14 55).

► Tri sélectif - Ordures ménagères

La collecte des sacs jaunes étant le mardi, les sacs doivent être déposés sur le trottoir le matin de la collecte.
La collecte des ordures ménagères étant le mercredi, les bacs doivent être déposés sur le trottoir le matin de la collecte.
Nota : un jour férié dans la semaine, le ramassage est décalé d'une journée.

Annette Gautier, **le soin dans la peau**

C'est à Vezin-le-Coquet qu'Annette Gautier a fait toute sa carrière d'esthéticienne. Un métier qu'elle a toujours rêvé d'exercer.

« *Depuis le 2 juillet 1985.* » Annette Gautier répond sans hésiter. « *Ça fera vingt-sept ans cet été* », sourit l'esthéticienne. Et c'est un peu par hasard que la Guerchaise d'origine s'est installée à Vezin-le-Coquet. « *Je ne connaissais pas du tout la commune. Au départ, je voulais un pas de porte sur Chantepie ou à La Guerche,* explique-t-elle. *On m'a proposé l'Institut Dominique qui existait depuis quatre ans. Je n'ai pas hésité et j'ai même conservé le nom du salon.* » C'est avec « *l'insouciance de (sa) jeunesse* » qu'elle « *(s)'est lancée* » dans l'aventure.
Après une formation de coiffeuse esthéticienne, la jeune femme s'oriente vers la coiffure. Elle s'y consacrera huit ans. Avant d'opter pour le métier d'esthéticienne, une profession à laquelle elle songeait déjà dans son enfance. « *J'ai toujours souhaité devenir esthéticienne.* » Au début des années 80, Annette Gautier décide de quitter son poste de coiffeuse pour intégrer une école d'esthétique à Rennes. « *A l'époque, cela*



coûtait très cher : 10 500 F. C'est avec mes économies que je l'ai financée ». Depuis, l'esthéticienne prodigue divers soins du visage, épilation et UVA dans son chaleureux salon de la Cochardière. Et toujours avec le sourire.

Institut Dominique
La Cochardière - 35132 Vezin-le-Coquet
Tél. 02 99 64 50 25.

► CLIC

Destiné aux personnes âgées et handicapées, le CLIC (Centre local d'information et de coordination) reçoit sans rendez-vous du mardi au vendredi (9h-12h30) et sur rendez-vous du lundi au vendredi (13h30-17h).
Contacts :
4, Bd Dumaine de la Josserie à Pacé.
Tél. 02 99 35 49 52.

► Le CLIP recherche des bénévoles

Le CLIP (Club informatique pénitentiaire) recherche des bénévoles pour intervenir au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin afin d'aider à la réinsertion des personnes incarcérées en devenant formateur bénévole (disponibilité une demi-journée par semaine).
Contact : J. Peiniau
Tél. 02 99 69 50 64 ou 06 64 44 87 35
Mail : janypeiniau@gmail.com

► Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au samedi matin de 9h à 12h, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 14h30 à 17h30.

► Horaires d'ouverture de la déchéterie

Le lundi de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermeture à 18h du 1er avril au 30 octobre.

► Permanence d'adjoint

Permanence d'adjoint chaque samedi matin en mairie de 10h à 11h.

► Permanence du CIAS

Permanence en mairie chaque premier mardi du mois de 14h à 15h (renouvellement des cartes de transport).

A l'agenda...

Samedi 31 mars : 2e édition de Triball & Co



L'association sportive et culturelle adaptée de l'agglomération rennaise (ASCAR) organise la deuxième édition de Triball & Co le samedi 31 mars. A l'occasion de cette journée consacrée au sport adapté et à destination des personnes atteintes de déficience intellectuelle ou de troubles psychiques, les participants pourront pratiquer différentes disciplines dont le basket-ball et le kin ball ou s'initier au rugby flag.

Pratique.
Samedi 31 mars, de 10h à 12h et de 13h30 à 17h, salle Armor (complexe sportif). Entrée gratuite et ouverte à tous.
Contact : Martine Buhan (02 99 64 54 18 ou 06 80 13 40 17).

Dimanche 3 juin : 14e braderie vide-grenier de la NAJA



La NAJA (Nouvelle Animation de la Junior Association) organisera la quatorzième grande braderie vide-grenier de printemps à Vezin-le-Coquet le dimanche 3 juin. Cette année, la braderie se tiendra à nouveau contour de l'église.
Les emplacements sont réservés aux particuliers. Tarifs : 4 € les 2 mètres ou 5 € les 2,50 mètres.

Pratique.
Renseignements et réservations au bureau de l'association (1 rue du Lozeret) ou au 02 99 64 78 50 aux heures de permanences.
Permanences du mercredi 25 avril au vendredi 1er juin à l'étage du bureau de l'association : les mercredis de 15h à 18h et les vendredis de 17h à 19h.

15, 16 et 17 juin : 5e édition des Vérézénades





Cette année, les Vérézénades 2012 auront lieu les 15, 16 et 17 juin au complexe sportif.
La grande nouveauté cette année est d'associer les Vérézénades aux « feux de la Saint-Jean » organisés par la section Tir à l'arc et à la nuit du badminton organisée par la section badminton, deux entités de l'ASV.
En effet, il a fallu composer pour trouver une date et des lieux compatibles avec un calendrier de juin particulièrement chargé avec les élections législatives qui ont lieu les 10 et 17 juin. C'est pourquoi, le groupe réuni le 24 janvier dernier a décidé d'organiser les Vérézénades sur le site du complexe sportif.
Nous retrouverons donc dans cette manifestation les associations Mille et une Notes, la Compagnie de Thalie, le Val, l'ACHVB (danse et peinture-dessin), l'Echiquier Vezinois, le Club Photo Vidéo, l'ASV avec les sections tir à l'arc et badminton.
D'autres associations sont également sollicitées et seront les bienvenues si elles nous rejoignent pour compléter l'animation de ces deux journées dont le contenu n'est pas encore définitivement arrêté à l'heure où nous écrivons ces lignes (début mars).
Il faut noter que cette manifestation est soutenue matériellement et financièrement par la municipalité que nous remercions (élus et techniciens de la ville de Vezin-le-Coquet).
Le comité d'organisation des Vérézénades vous invite donc à noter dès maintenant la date des Vérézénades dans vos agendas : les 15, 16 et 17 juin.